



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1943

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de refonte des outils solidarité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1943**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Projet de refonte des outils solidarité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

En janvier 2015, le Conseil général du Rhône a transféré à la Métropole de Lyon l'ensemble des compétences relatives à la politique d'action sociale, aux domaines du sanitaire et du médico-social, à exercer sur le territoire de la Métropole.

Afin de gérer ces compétences, une trentaine d'applications issues du patrimoine informatique du Conseil général a été installée dans le système d'information de la Métropole. Ces applications se composent de plusieurs progiciels, mais aussi de développements spécifiques.

Au regard des délais très courts imposés pour ces opérations de transfert, les applications ont été reprises en l'état et nécessitent désormais des évolutions.

En effet, il est nécessaire, selon les cas, d'adapter le paramétrage aux besoins et aux enjeux des politiques de la Métropole, de refondre des applications vieillissantes et difficilement maintenables, ou encore de modifier certaines applications pour respecter les impacts des évolutions réglementaires sur les processus métiers.

Le premier projet identifié, consistant à migrer l'application IODAS en web, a fait l'objet d'une première individualisation partielle, d'un montant de 1 100 K € TTC, par délibération n° 2015-0678 du 2 novembre 2015.

Une étude a été menée courant 2016, auprès des directions métiers de la direction générale déléguée à la solidarité, à l'habitat et à l'éducation et de la direction de l'insertion et de l'emploi, afin d'établir un diagnostic sur les applications informatiques et leurs données, de recenser les différents besoins informatiques et d'en déduire un plan d'évolution du système d'information répondant aux enjeux des politiques publiques de solidarité. Cette étude a débouché sur un plan projet composé d'une soixantaine de projets répartis en fonction de leur domaine métier, comme par exemple :

- enfance hors protection maternelle et infantile (PMI) : projet pour outiller la gestion des mineurs isolés étrangers et du suivi des transports enfant,
- santé et PMI : gestion des échanges avec la caisse d'allocations familiales (CAF) et les mairies, amélioration de la gestion des dossiers patients,
- insertion : projets pour outiller la recette des indus, la gestion de la fraude,
- logement : enquêtes sociales des expulsions locatives, outillage du Fonds social logements énergie,
- personnes âgées et personnes handicapées (PAPH) : contrôle d'effectivité des emplois directs, outillage du suivi des services d'aide à domicile,
- relations bénéficiaires : déploiement de l'outillage de l'accueil et de suivi dans les Maisons de la Métropole,
- transverse : mise en œuvre de l'interface IODAS avec Grand angle, mise œuvre de l'archivage.

Chacune de ces 7 thématiques comporte entre 2 et 10 projets.

II - Objectifs et enjeux du projet

Le programme des projets identifiés dans cette seconde phase du projet refonte des outils solidarité, se compose :

- de projets présentant un risque majeur à ne pas être réalisés (alignement sur les évolutions réglementaires, obsolescence des applications),
- de projets demandés en 2015 par les métiers et qui sont en cours de lancement,
- de projets sélectionnés pour leurs gains qualitatifs répondant aux enjeux identifiés lors de l'étude menée avec les métiers, ainsi que pour leurs gains quantitatifs tels que l'amélioration de l'efficacité des services et l'amélioration du pilotage et du contrôle des plans d'aide.

Par ailleurs, la cible de la refonte du système d'information (SI) solidarité concourt à un enjeu majeur "servir au mieux l'utilisateur" avec pour finalité de :

- faciliter un parcours global et cohérent de l'utilisateur,
- garantir l'égalité de l'accès aux services dans les différents territoires,
- faciliter les échanges d'informations et de documents entre la Métropole et les bénéficiaires,
- permettre la mise en œuvre réactive de nouveaux dispositifs évoluant vers plus de simplification, de lisibilité et de pertinence,
- garantir le respect des obligations légales (commission nationale informatique et libertés (CNIL), archivage, délais de traitement, etc.),
- faciliter la contribution des citoyens aux actions de solidarité,
- faciliter l'orientation des partenaires de la Métropole vers des actions de solidarité prioritaires.

Cet enjeu se décline dans les 3 axes d'intervention suivants :

a) - améliorer l'efficacité des services

- aider à compenser une volumétrie d'activité croissante, dans un contexte de réduction des coûts de fonctionnement,
- accompagner avec agilité les projets de réorganisation, dont celui relatif à la territorialisation,
- convaincre les agents de la capacité et de l'intérêt des outils métiers à se substituer aux outils bureautiques, actuellement largement utilisés, et notamment favoriser l'utilisation du SI par les travailleurs sociaux et médico sociaux,
- réduire certaines activités chronophages en renforçant notamment les interfaçages et la dématérialisation,
- ouvrir davantage le SI aux partenaires et aux bénéficiaires pour décharger la saisie.

b) - améliorer le pilotage des activités et le reporting institutionnel

- améliorer la qualité de données (fiabilité, complétude),
- renforcer le périmètre et la fiabilité des outils décisionnels,
- adapter avec réactivité, le pilotage des activités en fonction des différents niveaux de maille d'exercice de ce pilotage,
- améliorer l'intégration entre fonctions métiers et fonctions ressources (finances, RH), notamment en s'associant à des actions de lobbying auprès des éditeurs concernés,
- améliorer la transversalité dans la gestion des dispositifs,
- renforcer la vision transverse du bénéficiaire (dossier famille unique, suivi parcours toutes prestations et aide sociale terrain par bénéficiaire) en préservant le niveau de confidentialité souhaitable,
- partager davantage les dossiers entre les différents niveaux géographiques et domaines métiers (via notamment la dématérialisation, etc.),
- faciliter une élaboration de politiques d'action sociale transverses, notamment en rapprochant les données des différents domaines et en renforçant les relations et échanges de données avec les partenaires.

III - Coût total du projet

Ce budget complémentaire pour tous ces projets est estimé à 3 900 K € TTC et répartis sur les thématiques suivantes :

- enfance hors PMI : 530 K €,
- insertion : 410 K €,
- logement : 200 K €,
- PAPH : 1 100 K €,
- relations bénéficiaires : 200 K €,
- santé PMI : 500 K €,
- projets transverses : 960 K €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme d'un montant total de 3 900 000 € TTC sur le programme P28 - Fonctionnement de l'institution pour l'opération n° 0P28O4965 "refonte des outils solidarité", avec un échéancier prévisionnel des dépenses de :

- 2017 : 1 000 K € TTC,
- 2018 : 1 000 K € TTC,
- 2019 : 1 000 K € TTC,
- 2020 : 900 K € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'actions complémentaires de refonte des outils de la solidarité consistant en un plan d'une soixantaine de projets répartis en fonction des différents domaines métiers de la solidarité.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 3 900 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2017 : 1 000 000 € TTC,
- 2018 : 1 000 000 € TTC,
- 2019 : 1 000 000 € TTC,
- 2020 : 900 000 € TTC,

sur l'opération n° 0P28O4965.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 000 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.